



14446

COURRIER REÇU LE

24 AVR. 2015

A la mairie de
SAINT-RAMBERT D'ALBON

Mairie de Saint Rambert d'Albon
Monsieur le maire
Hôtel de ville
26140 SAINT RAMBERT D'ALBON

Vienne, le 9 avril 2015

N/Réf. PDL/CLJ/NL/15.04 C 59

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS

Monsieur le maire,

Votre municipalité a engagé une procédure de déclaration de projet (emportant mise en compatibilité du POS), afin de permettre la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage sur la commune de Saint Rambert d'Albon.

En effet, le schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage 2013-2018 prévoit l'obligation pour votre commune de créer une aire d'accueil d'au moins 16 places.

Le site retenu se situe dans le quartier Tulandière Sud, sur ces parcelles communales, actuellement classées en zone NAI du POS. La déclaration de projet vise à classer les terrains concernés en zone Uv, afin de permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général.

Une réunion d'examen conjoint, à laquelle nous ne pourrons malheureusement pas participer, est programmée le 16 avril 2015.

En tant que personnes publiques associées, nous avons étudié avec intérêt le dossier qui nous a été transmis et nous vous informons que ce projet n'appelle pas de remarque particulière de la part du syndicat mixte.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Philippe DELAPLACETTE
Président du Syndicat Mixte
des Rives du Rhône

Marielle MOREL
Vice - Présidente du Syndicat Mixte,
en charge de l'urbanisme et des questions foncières

